

Winterthour, octobre 2023

## VOTRE POLICE ET VOTRE COUVERTURE D'ASSURANCE POUR L'ANNÉE 2024

Merci de la confiance que vous accordez à SWICA. Nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes. Nous ne sommes pas peu fiers d'être parvenus, cette année encore, à occuper les premières places de diverses enquêtes de satisfaction clientèle et d'image. Ces résultats nous motivent à toujours donner le meilleur de nous-mêmes. Nous pouvons notamment nous vanter d'être la seule assurance-maladie de Suisse qui assure une permanence téléphonique de jour comme de nuit. Vous préférez un entretien personnel avec l'une de nos conseillères ou l'un de nos conseillers? Sachez que les portes de nos 50 agences vous sont grandes ouvertes.

Vous recevez par la présente votre police avec tous les détails sur votre couverture d'assurance pour l'année prochaine. Pour de nombreux assurés et assurées, l'année 2024 sera malheureusement marquée par une augmentation de prime. Cette hausse est due à trois éléments qui concernent tous les assureurs-maladie: premièrement, les prestations de santé en Suisse ont de nouveau été bien plus élevées en 2023 que l'année précédente. Deuxièmement, la situation sur les marchés financiers n'a pas permis de compenser ces coûts supplémentaires par des revenus de capitaux. Troisièmement, les primes ont été maintenues à un niveau artificiellement bas par le politique au cours des dernières années. Cela a mené à une baisse des réserves, réserves que les assureurs, y compris les plus solides tels que SWICA, doivent maintenant reconstituer. SWICA plaide pour que le politique renonce à l'avenir à intervenir dans l'équilibre subtil du système de réserves. L'expérience a en effet montré, depuis l'introduction de l'assurance obligatoire des soins, que ces interventions mènent toujours à des hausses de primes considérables les années suivantes.

Votre situation personnelle va évoluer parce que vous vous apprêtez à cesser votre activité en Suisse, à changer de pays de résidence ou à entamer une autre activité? Vous êtes à la retraite et percevez une rente d'un pays autre que la Suisse? Si tel est le cas, n'oubliez pas de nous communiquer suffisamment tôt tout changement de situation. Nous avons procédé à des adaptations de nos Conditions générales d'assurance régissant les assurances de base et les assurances complémentaires, lesquelles entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Vous trouverez plus d'informations sur [swica.ch/fr/cga2024](https://swica.ch/fr/cga2024).

Vous pouvez nous poser vos questions par téléphone ou, si vous le préférez, prendre rendez-vous pour un entretien-conseil individuel. Nous nous réjouissons de redonner à votre santé la place qu'elle mérite.

Veillez recevoir nos salutations les meilleures.

Dr Reto Dahinden  
CEO

## EN TÊTE DES ENQUÊTES DE SATISFACTION.

[swica.ch/satisfaction-clientele](https://swica.ch/satisfaction-clientele)



› Première place  
**bonus.ch 2023**  
Enquête de satisfaction clientèle



› Première place  
**comparis.ch 2023**  
Enquête de satisfaction clientèle



› Première place  
**AmPuls 2023**  
Enquête de satisfaction clientèle